

## 02

### RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

#### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT – NUIT BLANCHE 2010**

La Ville de Metz a adressé, en avril dernier, une demande de subvention à l'Etat au titre du FNADT, volet « métropolisation » (Grand Projet 4 du contrat de projets Etat-Région 2007-2013) pour l'organisation de l'événement culturel « Nuit blanche » en 2010.

L'Etat est disposé à apporter son soutien à condition que les dépenses pour lesquelles la Ville sollicite le FNADT s'inscrivent dans la section investissement du budget global de l'opération.

Le budget de « Nuit Blanche » voté lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2010 ne dissociait pas le fonctionnement de l'investissement.

Aussi, afin de compléter le dossier de demande de subvention FNADT, il est proposé de modifier ledit budget en respectant l'équilibre dépenses-recettes voté lors du Conseil Municipal du 30 septembre dernier et en distinguant des dépenses globales de fonctionnement celles affectées en investissement (achat de matériel et de signalétique) pour la somme de 23 447,93 € HT, soit 28 043,72 € TTC.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **MOTION**

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT – NUIT BLANCHE 2010**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU la Commission des Finances du 18 novembre 2010,  
VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010,

DECIDE d'affecter en investissement un crédit de 28 043,72 € TTC (soit 23 447,93 € HT) dans le cadre des dépenses d'achat de matériel et de signalétique de l'opération Nuit Blanche 2010,

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre du FNADT pour l'organisation de l'événement culturel « Nuit blanche » en 2010 pour un montant de dépenses d'investissement de 23 447,93 € HT, soit une participation de l'Etat de 18 758,00 € (80%),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes relatives à ladite subvention FNADT auprès de l'Etat.

Les crédits seront imputés au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE